



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX-EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de septembre 2011 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour de septembre deux mille onze (27/09/2011) à 14 h 35, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
Monsieur Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
Monsieur Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs
Madame Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie
Monsieur Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, et madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, assistent également à la séance.

11-09-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de 6 heures ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Souper des fêtes, identification de la date et l'endroit;
- b) Mesures d'urgence en territoires non organisés, suivi de la démarche (2^e rencontre avec les chefs pompiers le 8 septembre dernier, atelier congrès FQM).

S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, SÉCURITÉ PUBLIQUE, GREFFE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Forêt de proximité, suivi de la rencontre d'information avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le 14 septembre 2011, à Québec;
- b) Gestion des lots intramunicipaux : suivi de la rencontre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le 19 septembre 2011, à la MRC, dépôt du rapport annuel d'activités et financier 2010, travaux Palissades;

- c) Parc de jeux à Sagard, retour sur l'inauguration du 19 septembre 2011;
- d) Laboratoire rural, suivi du processus d'embauche et demande d'aide financière de la Maison de la Famille;
- e) Suivi du comité de sécurité publique tenu le 21 septembre dernier (dépôt du rapport annuel 2010, invitation à une visite du quartier général de la SQ à Québec);
- f) Rencontre avec le club Austin Heatley pour utilisation du site de l'Aéroport de Charlevoix en 2013 (tarmac et stationnement);
- g) Correspondance d'un locataire relativement à la non-signature et au non-paiement d'un bail à l'Aéroport de Charlevoix, suivi du dossier;
- h) Sécurité incendie, semaine de la prévention, parution d'une annonce dans l'Hebdo Charlevoisien.

S.T.3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- a) Cas d'infraction à Sagard;
- b) Modifications au Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02 concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Demande d'appui, OBV Saguenay;
- d) Demande de modification au Règlement de contrôle intérimaire relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles;
- e) Projet collectif : remise en culture de terres en friche dans la MRC de Charlevoix-Est;
- f) Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines de la MRC de Charlevoix-Est;
- g) Orientations de la MRC quant à l'implantation de tours de télécommunications;
- h) Sinistres dus au passage de l'ouragan Irène, suivi;
- i) Castors, secteur Grand-Fonds, suivi.

S.T.4 TRAVAUX ROUTE 138 ET ACCOTEMENTS

- a) Demande d'un groupe de cyclistes de la région piloté par monsieur Gaston Boies.

S.T.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Présentation de Biogénie sur la valorisation des matières organiques.

S.T.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SUITE)

- a) Suivi divers : les points figurant à l'ordre du jour de la séance ordinaire sont revus un à un.

S.T.7 REVUE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Sylvain Tremblay, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

11-09-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2011**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2011.

11-09-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER (INCLUANT CEUX DU TNO) ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2011**

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Septembre 2011 », et ce, pour les mois d'août et de septembre 2011;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Septembre 2011 », et ce, pour les mois d'août et de septembre 2011;

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité respectives au conseil des maires.

11-09-04 **ÉVALUATION FONCIÈRE, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC L'IMMOBILIÈRE**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de renouveler le contrat avec L'Immobilier pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2011 au même tarif mensuel.

c. c. M. Claude Vanasse, évaluateur agréé, L'Immobilier

11-09-05 **ÉVALUATION FONCIÈRE, EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'effectuer l'embauche d'un employé temporaire pour une période de six mois au département de l'évaluation foncière.

11-09-06 **FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE, ADOPTION DU RAPPORT 2010**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2010 du fonds de diversification économique de la MRC de Charlevoix-Est tel que déposé par monsieur Bernard Maltais.

11-09-07

**ACQUISITION CONJOINTE D'ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES AVEC
LES MRC DE PORTNEUF ET DE CHARLEVOIX, RÉOLUTION D'INTENTION**

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Portneuf d'un partenariat afin de réaliser des orthophotographies aériennes des territoires de Portneuf, Charlevoix-Est et Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE les orthophotographies les plus récentes que possèdent la MRC datent de 2001;

CONSIDÉRANT QUE de procéder à une acquisition commune pourrait faire bénéficier la MRC d'un coût d'achat moindre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être admissible à une aide financière de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de manifester notre intérêt d'acquérir conjointement avec la MRC de Portneuf et celle de Charlevoix des orthophotographies aériennes.

c. c. Mme Josée Frenette, directrice générale, MRC de Portneuf
Mme Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

11-09-08

**TNO : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRIL (FONDS RÉGIONAL EN
INFRASTRUCTURES DE LOISIRS) DE CHARLEVOIX POUR DES
ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU PARC DE JEUX DE SAGARD**

CONSIDÉRANT le réaménagement complet du parc de jeux de Sagard réalisé récemment par la MRC de Charlevoix-Est au coût d'environ 320 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consistait en l'excavation et l'asphaltage du stationnement, l'installation d'un module de jeux psychomoteurs et de balançoires, l'amélioration du système d'arrosage, le déplacement et l'amélioration du bâtiment de services existants (servant à la fois de maison des jeunes et de cabane de la patinoire) et l'installation d'une patinoire asphaltée avec bandes en polymère dont la dimension approche celle d'une patinoire standard nord-américaine et qui peut être utilisée quatre saisons pour la pratique de différents sports;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'optimiser l'utilisation de ces installations par l'ajout d'équipements sportifs servant à la pratique du hockey, du basketball, du volley-ball, du tennis, etc.

CONSIDÉRANT QUE le parc de jeux favorisera l'animation locale et la participation de la communauté à des activités sportives organisées;

CONSIDÉRANT QUE le parc crée une personnalisation du milieu qui favorise un sentiment d'appartenance marqué chez les jeunes et la population en général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de déposer auprès du FRIL (Fonds régional en infrastructures de loisirs) de Charlevoix, une demande d'aide financière pour l'achat, entre autres, des équipements sportifs suivants :

- 2 buts de hockey;
- 2 paniers de basketball avec poteau;
- 1 filet de volleyball;
- 1 filet de tennis.

c. c. FRIL de Charlevoix
Comité des loisirs de Sagard
Comité de la famille de Sagard
Comité des citoyens de Sagard

11-09-09

PROJET COLLECTIF : REMISE EN CULTURE DE TERRES EN FRICHE DANS LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT les actions numéros 15, 20 et 25 de ce plan, lesquelles visent à valoriser les terres en friche, à s'organiser collectivement et à faire en sorte que l'agriculture suscite un sentiment de fierté régionale;

CONSIDÉRANT QUE le paysage de notre MRC bénéficie grandement des paysages agricoles et qu'il y a lieu que ceux-ci soient davantage présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de déposer auprès du MAPAQ le projet collectif « Remise en culture de terres en friche dans la MRC de Charlevoix-Est ».

c. c. Mme Isabelle Tessier, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ

11-09-10

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO VC-423-11 DE LA VILLE DE CLERMONT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro VC-423-11 de la Ville de Clermont modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-356-90, transmis à la MRC le 27 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déclarer conforme le Règlement numéro VC-423-11 de la Ville de Clermont, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est et de délivrer à la Ville de Clermont un certificat de conformité.

c. c. Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

11-09-11

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 122-04-02 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE CAMPING SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon qu'une modification du règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02 concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État sera déposée pour adoption lors d'une prochaine séance.

11-09-12

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE DÉRIVATION PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement d'Hydro-Québec concernant des travaux d'implantation d'une ligne de dérivation à 315 kV d'une longueur d'environ 3 km reliant le poste de Clermont à celui de Saint-Aimé-des-Lacs;

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de délivrer un avis de conformité au schéma d'aménagement pour le projet d'une ligne de dérivation à 315 kV d'une longueur d'environ 3 km reliant le poste de Clermont à celui de Saint-Aimé-des-Lacs.

c. c. M. Dany Duchesne, gérant de projet lignes, Hydro-Québec

11-09-13

PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES (PACES) DU TERRITOIRE MUNICIPALISÉ DE LA MRC

CONSIDÉRANT le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines piloté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visant à dresser un portrait réaliste et concret de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Chicoutimi propose de s'associer avec la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est afin de déposer un projet dans le cadre dudit programme lequel couvrirait l'ensemble du territoire municipalisé de ces deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, six municipalités sur sept s'approvisionnent en eau souterraine et qu'il y a lieu de protéger cette ressource et les investissements qui y ont été consentis;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision du Règlement de contrôle intérimaire sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles débutée en 2007 plusieurs interrogations concernant la qualité de l'eau souterraine dans la municipalité de Saint-Irénée ont alimenté les discussions du comité de travail, formé à cette occasion;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la révision du dit règlement de contrôle intérimaire une demande de caractérisation de l'eau souterraine avait été déposée par résolution auprès du MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE bien que certaines données sur l'eau souterraine existent dans les municipalités et auprès des propriétaires de puits privés celles-ci ne nous permettent pas d'avoir une connaissance globale adéquate pour en assurer une gestion cohérente et efficace;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines implique une mise de fonds provenant du milieu qui est de l'ordre de 20 %;

CONSIDÉRANT QUE différents partenaires régionaux pourront être approchés tel que le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, l'Organisme de bassin versant Charlevoix-Montmorency, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, la Société d'aide au développement des collectivités de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de répondre favorablement à la proposition de l'Université du Québec à Chicoutimi de déposer un projet dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines piloté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de réaliser une caractérisation des eaux souterraines de la MRC.

c. c. M. Alain Rouleau, professeur, département des sciences appliquées et Centre d'études sur les ressources minérales, Université du Québec à Chicoutimi

11-09-14

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES PARCS POUR UNE EXPERTISE HYDRAULIQUE DANS LE SECTEUR DE PORT-AU-PERSIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon est aux prises avec un problème de stabilisation de terrain dans le secteur du chemin de Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QU'une partie du chemin de Port-au-Persil s'est effondrée à quatre (4) reprises lors de pluies diluviennes, soit en 1987, 1996, 2005 et 2011;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1993, le ministère des Transports du Québec a remis, de par le Projet de loi 57, intitulé *Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives*, l'entretien tant estival qu'hivernal de plusieurs infrastructures, dont le chemin de Port-au-Persil, en décentralisant le réseau routier et en modifiant la classification fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QU'un pont y est aménagé pour permettre à la rivière Port-au-Persil de s'écouler librement dans le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce pont a été construit et est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conditions climatiques de ces dernières années causent des dommages majeurs à nos infrastructures municipales et aux propriétés privées du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ces catastrophes mettent en péril la sécurité des usagers et des propriétaires de terrains des zones ciblées et contiguës;

CONSIDÉRANT QUE même si le ministère de la Sécurité publique participe financièrement à la restauration des dommages, la municipalité doit

quand même déboursé une somme représentant environ 30 % des coûts des travaux jugés admissibles, montant considéré comme étant sa participation financière;

CONSIDÉRANT QUE près d'un (1) million de dollars a été dépensé par la municipalité de Saint-Siméon jusqu'à ce jour pour remettre les lieux en état à la suite de dommages causés par des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses jugées admissibles par le ministère de la Sécurité publique se limitent à remettre les lieux en état et non à injecter des sommes pour remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE le 31 août dernier, la MRC de Charlevoix-Est a adopté la résolution numéro 11-08-28, demandant au ministère de la Sécurité publique de cartographier la plaine inondable de la rivière de Port-au-Persil, plus précisément dans le secteur du hameau, afin de pouvoir accroître la sécurité des citoyens et de contrôler les usages autorisés relatifs aux risques qui seront identifiés dans ce secteur et/ou de procéder à un redressement du cours d'eau afin de contrer les inondations;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 20 septembre dernier avec les principaux intervenants, soit :

- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- la MRC de Charlevoix-Est;
- un représentant de notre députée provinciale;
- la société d'ingénieurs-conseils Roche ltée;
- le conseil municipal de Saint-Siméon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement :

1. D'adresser une demande auprès des ministères ci-dessous, afin d'expertiser sur cette problématique, dans le but de trouver une solution permanente pour éviter la déstabilisation des terrains dans ce secteur et ainsi corriger le ou les problèmes engendrant susdits dommages :

- le ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik;
- le ministère des Transports du Québec;

2. De demander aussi à ce qu'un comité comprenant des représentants des organismes ci-dessous soit formé :

- le ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la

- Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik;
 - le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale de Québec;
 - le ministère des Transports;
 - le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
 - le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- c. c. M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique
 Mme France-Sylvie Loisel, directrice, ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik
 M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
 M. André Nadeau, Direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
 M. Pierre Moreau, ministre des Transports
 M. Rémy Guay, ministère des Transports
 M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune
 M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 Mme Pauline Marois, députée provinciale du comté de Charlevoix
 M. Jonathan Tremblay, député fédéral, Montmorency–Charlevoix–Haute-Côte-Nord
 M. André Gélinas, ingénieur, Roche ltée, Groupe-conseil
 M. Raymond Desjardins, SÉPAQ

11-09-15

APPUI À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT (OBV) DU SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est reconnaît l'intérêt de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT la mission des organismes de bassins versants, soit d'élaborer et mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, statuée par *la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT la démarche provinciale, initiée par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), qui vise à déterminer les besoins financiers réels des OBV afin de réaliser adéquatement leur mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'appuyer les organismes de bassins versants afin qu'ils

obtiennent une augmentation de leur financement statutaire leur permettant de réaliser adéquatement l'ensemble des éléments qui compose leur mission.

c. c. M. Daniel Desgagnés, président, OBV du Saguenay

11-09-16

BARRAGE DES ÉRABLES : DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) évalue que le barrage des Érables, situé dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, doit être reconstruit pour répondre aux normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le barrage des Érables représente la dernière trace matérielle et symbolique de la pratique de la drave sur la rivière Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le barrage des Érables constitue l'élément phare du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;

CONSIDÉRANT l'importance patrimoniale de ce barrage dans l'histoire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la présence du barrage permet d'imager la réalité sociologique traduite dans l'œuvre de Félix-Antoine Savard, « Menaud Maître Draveur »;

CONSIDÉRANT QUE l'une des missions du parc national est de mettre en valeur le volet historique de ce territoire et que l'histoire de la drave est un des thèmes forts du parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de reconstruire le barrage des Érables dans le respect du caractère historique de l'ouvrage actuel en s'assurant que le futur barrage conserve les éléments qui caractérisent l'actuel barrage : bois, passerelle, bâtiments latéraux, treuil et équipement d'opération du barrage, etc.

c. c. Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

11-09-17

CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER TEMPORAIRE AU LET

CONSIDÉRANT l'absence d'un employé actuellement au lieu d'enfouissement technique (LET) pour cause d'un accident de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'embaucher temporairement monsieur Jean Lavoie comme journalier au LET.

11-09-18

ACHAT D'UN VTT (RÉF. : RÉOLUTION 11-08-33)

CONSIDÉRANT QUE le VTT actuellement utilisé au LET est dans un état d'usure avancé;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en terme de capacité de remorquage nécessitent l'utilisation d'un VTT plus robuste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un VTT diesel de marque Polaris chez Garage Paul Tremblay au coût de 18 703,06 \$ taxes incluses payable à même le budget de la GMR au poste « dépenses d'investissements autres équipements ».

11-09-19

PROJET ÉCOCENTRE, DIRECTIVES DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT QUE deux directives de changement ont été convenues avec l'entrepreneur dans le projet d'écocentre à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la première directive de changement (DC#1) consiste à l'excavation et au recouvrement de déchets de construction sur le site du futur écocentre pour une somme de 11 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième directive de changement (DC#2) consiste à optimiser la construction du fossé prévue au projet d'écocentre pour assurer un drainage adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation de la deuxième directive de changement (DC#2) n'est pas connu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour procéder à la signature des directives de changement.

Il est également résolu d'autoriser un budget maximal de 15 000 \$ plus taxes pour la réalisation de la deuxième directive de changement (DC#2).

11-09-20

PROJET D'ÉCOCENTRE, ANNULATION DE LA CONSTRUCTION DE LA GUÉRITE

CONSIDÉRANT QUE le devis de construction de l'écocentre comportait la construction d'une guérite;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction de cette guérite sont jugés exorbitants par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE la formule de soumission autorise la MRC à retirer des items du contrat sans que cela n'invalide quelque partie de la soumission de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT QUE les dessins d'atelier pour la construction de la guérite n'ont pas été approuvés;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux spécifiques d'excavation pour cette guérite, qui sont réalisés, peuvent être recevables et défrayés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de ne pas faire construire la guérite.

11-09-21

PROJET ÉCOCENTRE : PAIEMENT DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE le mandat de réalisation des plans et devis pour l'écocentre de Clermont est achevé à 100 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer à même le budget de la valorisation au poste « aménagement d'un écocentre », les honoraires de 7 020 \$ plus taxes à Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis pour l'écocentre de Clermont.

11-09-22

APPEL D'OFFRES TRAITEMENT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est n'enfouit plus de matériaux de CRD dans son LET;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est achemine ses matériaux de CRD pour traitement chez Véolia depuis plusieurs mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de procéder à un appel d'offres pour le traitement des matériaux de CRD de la MRC de Charlevoix-Est.

11-09-23

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est procède chaque automne à la collecte des résidus verts dans les villes de Clermont et de La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de collecte de résidus verts à Dénéigement Clément Néron selon un tarif horaire prédéterminé.

11-09-24

STATION DE TRAITEMENT LES : RÉPARATION DU REGARD R-1

CONSIDÉRANT QUE des travaux de renforcement des conduites de lixiviat du regard R-1 de la station de traitement LES sont nécessaires;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Consultants Enviroconseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de renforcement des conduites de lixiviat du regard R-1 de la station de traitement LES à Simon Thivierge et Fils (réf. : résolution 11-08-31) au coût de 7 950 \$ plus taxes payable à même le budget de la GMR au poste de « l'entretien équipement du traitement LES ».

11-09-25

RECOUVREMENT FINAL LET PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un second appel d'offres pour le recouvrement final du LET;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants Enviroconseil a réalisé la mise à jour des plans et devis nécessaires pour ce second appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de payer à même le budget d'exploitation du LET au poste « recouvrement annuel », les honoraires de 4 080 \$ plus taxes à Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis pour ce second appel d'offres pour le recouvrement final du LET phase 1.

11-09-26

RÉNOVATION DU GARAGE AU LET : PLANS ET DEVIS MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR L'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres pour la rénovation du garage au LET;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants Enviroconseil a réalisé les plans et devis mécanique et électrique nécessaires pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants Enviroconseil a à ce jour réalisé 90 % des plans et devis de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de payer à même le budget GMR au poste « dépenses

d'investissement rénovation du garage », les honoraires de 10 125 \$ plus taxes à Consultants Enviroconseil pour la réalisation de 90 % des plans et devis pour l'appel d'offres pour la rénovation du garage au LET.

11-09-27

RÉNOVATION DU GARAGE AU LET : PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE POUR L'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres pour la rénovation du garage au LET;

CONSIDÉRANT QUE la firme Normand Desgagnés architecte a réalisé les plans et devis d'architecture nécessaires pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Normand Desgagnés architecte a, à ce jour, réalisé 80 % des plans et devis de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de payer à même le budget GMR au poste « dépenses d'investissement rénovation du garage », les honoraires de 7 600 \$ plus taxes à la firme Normand Desgagnés architecte pour la réalisation de 80 % des plans et devis pour l'appel d'offres pour la rénovation du garage au LET.

11-09-28

MODIFICATION DE LA STATION DE POMPAGE SP-1 DU LES : APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE des modifications importantes doivent être apportées à la station de pompage SP-1 du LES;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Consultants Enviroconseil pour ces modifications;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces modifications dépasseront peut-être 25 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, à procéder à un appel d'offres sur invitation si les coûts de ces modifications de la station de pompage SP-1 du LES dépassent 25 000 \$ taxes incluses.

11-09-29

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX, APPEL D'OFFRES

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la récupération des métaux.

11-09-30

LABORATOIRE RURAL, ACCEPTATION DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « CONCILIER RÉPIT-GARDERIE/TRAVAIL/FAMILLE » DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT le projet « Concilier répit-garderie/travail/famille » de la Maison de la Famille de Charlevoix déposé à la MRC de Charlevoix-Est, pour un financement de 10 000 \$, à même le budget dédié au projet de laboratoire rural « L'Agence des temps, pour concilier travail et vie personnelle »;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à plusieurs objectifs du projet de laboratoire rural;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité de sélection des projets formé de madame Caroline Dion, directrice générale adjointe à la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Denis Guérin, agent de développement des collectivités au Carrefour action municipale et famille (CAMF), et monsieur Jean-Philippe Robin, conseiller en affaires municipales et régionales au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT la somme de 16 000 \$ disponible en 2011 pour le financement de projets issus du laboratoire rural de la MRC ou en lien avec les objectifs du laboratoire rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'accepter de financer le projet « Concilier répit-garderie/travail/famille » de la Maison de la famille de Charlevoix, pour une somme de 10 000 \$, à même le budget du laboratoire rural, au poste « mise en place des actions issues du laboratoire ».

Il est également résolu de déléguer la directrice générale adjointe de la MRC, madame Caroline Dion, pour signer tout protocole ou document relié à ce financement.

c. c. Mme Diane Martel, directrice générale, Maison de la Famille de Charlevoix

11-09-31

TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-04-36 par laquelle le conseil des maires de la MRC accepte de renouveler la convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), sans les lots inclus dans le projet de parc de la Côte-de-Charlevoix;

CONSIDÉRANT les revenus annuels, non négligeables pour la MRC, tirés des loyers des baux de villégiature situés sur les lots inclus dans le projet de parc;

CONSIDÉRANT QUE ledit parc ne sera pas créé avant plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'engage à n'octroyer aucun nouveau droit sur le territoire du projet de parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'abroger la résolution numéro 11-04-36;
- d'adhérer au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comtés et des municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté, et ce, pour le même territoire public intramunicipal dont la gestion a été déléguée initialement à la MRC, comprenant les lots inclus dans le projet de parc de la Côte-de-Charlevoix;
- d'accepter tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus aux fins de son application sur notre territoire;
- d'autoriser le préfet de la MRC, monsieur Bernard Maltais, à signer une nouvelle convention de gestion territoriale.

c. c. M. Serge Lachance, direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

11-09-32

FORÊT DE PROXIMITÉ : DEMANDE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE POUR LA CONVERSION DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE EN FORÊT DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT les forêts de proximité comme éléments majeurs du nouveau régime forestier québécois;

CONSIDÉRANT QUE les forêts de proximité visent, entre autres, à favoriser le développement socioéconomique des communautés qui en auront la gestion et leur donneront un pouvoir de décision et certaines responsabilités concernant la gestion d'un territoire forestier et de certaines de ses ressources, dont la faune;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2013, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune entend confier la gestion d'une forêt de proximité aux MRC bénéficiaires d'une convention de gestion territoriale (CGT) pour le territoire désigné dans leur convention;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est gère, depuis plus de 10 ans, un territoire public intramunicipal en vertu d'une CGT signée initialement en juillet 2000 et renouvelée par la suite à chaque échéance;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la MRC de voir sa CGT convertie en forêt de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) de convertir la convention de gestion territoriale conclue entre la MRC et le MRNF en forêt de proximité à compter du 1^{er} avril 2013.

c. c. M. Serge Lachance, Direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale, MRNF

11-09-33

TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL: ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET FINANCIER 2010

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le rapport d'activités et financier 2010 du territoire public intramunicipal sous convention de gestion territoriale, tel que déposé et présenté par la directrice générale adjointe de la MRC, madame Caroline Dion.

c. c. M. Maxime Côté, direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

11-09-34

TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL, TRAVAUX DE RÉFECTION EXTÉRIEURS SUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL DES PALISSADES

CONSIDÉRANT le mauvais état de la galerie avant du bâtiment principal des Palissades, rendant même dangereuse son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'accès des visiteurs des Palissades au bâtiment principal se fait par cette galerie;

CONSIDÉRANT QUE la passerelle reliée à la galerie arrière (patio) est aussi dans un mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE la galerie arrière (patio) du bâtiment principal des Palissades, qui a été refaite à neuf il y a quelques années, présente un aspect défraîchi en raison du mauvais état de la peinture dont elle est recouverte;

CONSIDÉRANT QUE le territoire des Palissades est sous gestion de la MRC, en vertu d'une convention de gestion territoriale conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations majeures réalisés par la MRC au cours des dernières années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur le bâtiment principal des Palissades;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à Construction François Belley, au coût de 10 750 \$ plus taxes pour effectuer les travaux suivants sur le bâtiment principal des Palissades :

- démolition et reconstruction, en cèdre, de la galerie avant (structure incluse), d'une superficie d'environ 320 pieds carrés;
- démolition et reconstruction, en cèdre, de la passerelle reliée au patio arrière, d'une superficie d'environ 60 pieds carrés;
- peinture de la galerie arrière (patio), d'une superficie d'environ 1 250 pieds carrés, et remplacement de certains de ses morceaux.

Il est également résolu d'affecter la dépense au surplus accumulé au 31 décembre 2010 du budget des lots intramunicipaux.

c. c. M. François Belley, Construction François Belley

11-09-35

DÉLÉGATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA MRC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'URLS (UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT) DE LA CAPITALE-NATIONALE

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de déléguer madame Karine Harvey au sein du conseil d'administration de l'URLS de la Capitale-Nationale en remplacement de monsieur Sylvain Harvey.

11-09-36

PARTICIPATION AU COLLOQUE CHARLEVOIX 2011 DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de participer au Colloque Charlevoix 2011 de la Société d'histoire de Charlevoix le samedi 8 octobre 2011, pour une somme de 200 \$.

11-09-37

PARTICIPATION AU BRUNCH D'AUTOMNE DE DIABÈTE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de participer au brunch d'automne de Diabète Charlevoix au Domaine Forget pour une somme de 325 \$ (achat d'une table de 10 places).

11-09-38 **PARTICIPATION AU 25^e ANNIVERSAIRE DE LA RADIO CIHO-FM, LE JEUDI
13 OCTOBRE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de participer au 25^e anniversaire de la radio CIHO-FM, le 13 octobre prochain, pour une somme de 170 \$ taxes incluses (achat de 2 billets).

11-09-39 **FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) DE
CHARLEVOIX, SOUPER-BÉNÉFICE DU 10 NOVEMBRE 2011**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de participer au souper-bénéfice du FRIL de Charlevoix au Fairmont Le Manoir Richelieu, le 10 novembre prochain pour une somme de 200 \$ (achat de 2 billets).

11-09-40 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à la levée de la séance à 15 h.

Bernard Maltais
Préfet

Caroline Dion
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe